

le SE-Unsa a été reçu par la direction de l'ESPE

Durant cette entrevue, le SE-Unsa a porté les problèmes rencontrés par les stagiaires et a insisté sur le malaise qui grandit parmi ces derniers, allant même à en pousser certains à la démission.

Situation des stagiaires détenteurs d'un M2

Suite à la réunion tardive de la commissions académique d'évaluation du cursus des stagiaires détenteurs ou dispensés d'un M2, le SE-Unsa a interpellé le directeur de l'ESPE de Toulouse sur les résultats de cette commission.

*** A l'heure actuelle, des stagiaires n'ont pas encore reçu l'avis de la commission les concernant.**

Pour la direction de l'ESPE, cette situation n'est pas normale, mais s'explique par le manque de personnel à la vie scolaire !

*** Le SE-Unsa a demandé à qui devait s'adresser les stagiaires concernés pour avoir ces renseignements.**

La direction de l'ESPE répond que dans le 2nd degré ce sont les responsables des parcours ;

Pour le 1er degré il faut s'adresser aux responsables des mentions.

*** Le SE-Unsa demande pourquoi à parcours antérieur équivalent, les exigences de formation ne sont pas les mêmes. De plus, les stagiaires ont dû compléter un dossier dans lequel ils devaient choisir entre " certification " et " mastérisation ".** La grande majorité des stagiaires ayant déjà un M2 a opté pour la certification. Or, dans certaines disciplines, quelques formateurs ont fait pression sur ces stagiaires pour qu'ils modifient leur choix et optent pour la mastérisation.

La direction de l'ESPE a organisé un comité de réunion exceptionnel sur ce sujet. Après analyse le directeur et ses adjoints se sont aperçus que le dossier distribué n'était destiné qu'aux stagiaires dispensés de M2.

La direction a donc publié une note explicitant le sujet (cf. pages 3 et 4).

La direction ajoute que cette année est une année de transition et qu'elle organise les choses au fil du temps.



Pour le SE-Unsa, même si nous sommes dans la 1ère année de la nouvelle formation, il n'est pas acceptable qu'autant de problèmes surgissent et ne soient pas réglés à la veille des congés de Noël !!!

Problèmes de modification d'emplois du temps à l'ESPE de FOIX

*** Le SE-Unsa a interpellé la direction de l'ESPE sur les modifications d'emploi du temps à l'ESPE de Foix** où la formation effectuée jusque-là le vendredi après midi a été reportée au mercredi après midi. Les stagiaires étant dans les écoles le mercredi matin, cette modification pose de gros problèmes aux stagiaires éloignés de l'antenne départementale pour arriver à l'heure.

La direction de l'ESPE a semblé découvrir le sujet et n'a pas eu d'éléments de réponse !!! La responsabilité de l'organisation relève de la responsabilité du chargé de mission de chaque site.



Pour le SE-Unsa cette décision ne vient pas apaiser la situation, d'autant que cette modification ne concerne pas tous les sites de l'ESPE de l'académie.

Suivi de la formation

*** Le SE-Unsa est intervenu pour dénoncer la diminution drastique du temps accordé aux maîtres formateurs pour le suivi des stagiaires (surtout dans le 1er degré).**

La direction répond qu'auparavant dans la formation IUFM, chaque maître formateur avait 6 heures par semaine pour le suivi des stagiaires.

Aujourd'hui les moyens pour ce suivi sont donnés par le rectorat qui a attribué l'équivalent de 5 ETP (équivalent temps plein) soit environ 1857 heures dans l'année pour le suivi de tous les stagiaires de l'académie. A cela s'ajoutent les heures des professeurs de l'ESPE.

Pour la direction, tout est à réinventer sur ce sujet !



Là encore le SE-Unsa dénonce l'attentisme de l'ESPE mais souligne l'investissement des équipes de formateurs qui s'organisent localement au mieux pour effectuer un suivi digne de ce nom.

Formation des stagiaires à 100%

*** Après une proposition avortée de formation durant la 1ère semaine des vacances de novembre, le**

SE-Unsa a demandé des précisions sur la formation des stagiaires à 100% ;

La direction de l'ESPE explique que le rectorat a passé une commande de formation pour ce public à l'ESPE.

L'ESPE a donc " monté " une formation qui est aujourd'hui prête à être dispensée.

Ce n'est pas l'ESPE qui choisira le moment mais le rectorat . A ce jour, il semblerait que cette formation soit prévue pour la première semaine des vacances d'hiver.



Pour le SE-Unsa cette option n'est pas acceptable. Nous nous mettons en relation avec le rectorat pour trouver une autre solution.

Modalités de titularisation

*** A ce jour et selon l'interlocuteur, les informations concernant les modalités de la titularisation ne sont pas les mêmes. Qu'en est-il vraiment ?**

La direction de l'ESPE répond qu'un texte ministériel est en cours de rédaction.

Il devrait être publié courant janvier.



Pour le SE-Unsa, encore une fois comment peut-on accepter qu'un stagiaire ne sache pas après 3 mois de formation sur quoi et comment il sera évalué pour être titularisé ?

Validation pour les stagiaires détenteurs d'un M2

Note explicative de l'ESPE : décryptage



Pour le directeur de l'ESPE, « *Il y a eu une confusion, dans l'esprit des professeurs stagiaires, sur la notion de « certification », qui figure dans le dossier d'inscription* ».

Ce dossier, pourtant distribué à TOUS les stagiaires n'était en réalité destiné qu' « *aux [quelques] étudiants qui sont dispensés du master pour être titularisés (professionnels, père et mère de trois enfants, sportifs de haut niveau...)* ».

La note explique enfin que l'inscription dans le master MEEF concerne « *tous ceux qui sont titulaires d'une licence ou d'un master (ou plus), [...] avec dispense de certaines UE par les équipes de parcours* ».

La note souligne que les stagiaires ont obligation de « *participer à la formation pour laquelle les professeurs stagiaires sont rémunérés et qui doit couvrir la moitié du service qu'ils doivent à leur employeur* » **quelle que soit la forme des UE qui leur sont proposées** « *parfois un oral, parfois un examen, parfois un compte-rendu, un mémoire, une autre forme d'écrit, que sais-je ? Ces exercices font partie intégrante de chacune des UE, au même titre que toutes autres activités (cours, échanges de pratiques, exercices de tout type)* ».

La note explicite le caractère universitaire de la formation : « *Ce critère universitaire, c'est la validation de l'UE selon les formes prévues, ce ne peut être une simple attestation d'assiduité* ».

Le directeur de l'ESPE indique que la validation des UE dans lesquelles sont inscrits les stagiaires « *Qu'ils souhaitent ou non obtenir un master MEEF* » est la condition sine qua non de sa validation « *S'ils ne valident pas l'UE, le directeur de l'ESPE ne pourra émettre un avis favorable, sauf à trahir la logique universitaire dont il dépend* »

La note précise que la titularisation dépend à la fois de l'assiduité des stagiaires et des résultats des évaluations de leurs UE : « *l'employeur, qui titularise et qui rémunère un mi-temps de formation (cela lui coûte très cher), veut que la formation soit attestée pas seulement par l'assiduité mais par la participation à l'ensemble des activités de l'UE concernée, dont les évaluations. L'employeur demande donc à l'opérateur que nous sommes de rendre compte de cette participation effective, y compris à travers les évaluations prévues* ».